

221C0413
FR0004175842-FS0130

22 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 22 février 2021, la société par actions simplifiée Sofidy¹ (303 square des Champs Elysées, 91026 Evry Cedex) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 17 février 2021, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir individuellement à cette date 630 420 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 15,11% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SELECTIRENTE dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la société Sofidy³.

À cette occasion, le concert composé des sociétés Tikehau Capital⁴, Sofidy¹, GSA Immobilier⁵, Sofidiane⁶, Makemo Capital⁷, AF&Co⁸, et MM. Antoine Flamarion et Christian Flamarion **n'a franchi aucun seuil**, étant rappelé⁹ qu'il détient, au 19 février 2021, 2 282 256 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 54,69% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Tikehau Capital	1 562 937	37,45
Sofidy	636 661	15,26
GSA Immobilier	576	0,01
Sous-total Tikehau Capital	2 200 174	52,72
Sofidiane	32 479	0,78
Makemo Capital	47 030	1,13
AF&Co	1	ns
M. Antoine Flamarion	1 750	0,04
M. Christian Flamarion	822	0,02
Total concert	2 282 256	54,69

¹ Contrôlée par la société par actions simplifiée Tikehau Capital Advisors.

² Sur la base d'un capital composé de 4 172 938 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 221C0297 du 5 février 2021.

⁴ Tikehau Capital Advisors détient 36,8% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital et 100% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital General Partner, le gérant unique et seul associé commandité de Tikehau Capital.

⁵ La société GSA Immobilier est contrôlée à hauteur de 50,1% du capital et des droits de vote par la société Sofidy.

⁶ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Christian Flamarion.

⁷ Société par actions simplifiée détenue conjointement par les sociétés AF&Co et MCH, deux sociétés qui sont respectivement contrôlées par M. Antoine Flamarion et M. Mathieu Chabran et qui sont mandataires sociaux de Tikehau Capital General Partner, le gérant de Tikehau Capital.

⁸ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Antoine Flamarion.

⁹ Cf. notamment D&I 221C0407 du 22 février 2021.

2. La déclaration d'intention de la société Sofidy figure dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée¹⁰ (article 223-17 III du règlement général).

¹⁰ Cf. notamment D&I 221C0268 du 2 février 2021 et note d'information ayant reçu le visa n°21-025 en date du 2 février 2021.